

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1777 [i.e. 1177]

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des pouvoirs à rééquilibrer

DANIEL MARCO

professeur à l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève

Les résultats des dernières votations fédérales suscitent les mêmes réflexions qu'il y a dix-huit mois, après le vote sur l'espace économique européen. En Suisse romande, on accuse les confédérés d'outre-Sarine d'hégémonie et on entend des remarques du genre «Arrêtez, la Suisse, je veux descendre !» La «Romandie» devient française et, ce qu'elle n'a jamais été, une région. De nombreux commentateurs insistent à nouveau sur le fossé linguistique alors qu'à l'évidence les récents résultats comme ceux de décembre 92 n'ont rien à voir avec la «barrière de röstis». Ces résultats, reportés sur une carte géographique, opposent les Suisses des villes au sens général, avec leurs quartiers construits pendant les années 60 que l'on s'obstine à traiter de banlieues, au «reste» du pays que l'on peut qualifier sinon de campagne, du moins de «non-ville».

Une opposition qui apparaît, dans l'acceptation par la majorité des votants de deux des trois objets en jeu, alors qu'ils sont tous refusés par la majorité des cantons. Plusieurs cantons suisses ne possèdent pas de ville. Ceci explique cela. C'est donc dans cette subordination politique des villes aux cantons que réside le problème. Quant aux remèdes, ils devraient contourner et non faire exploser ces blocages politiques et institutionnels. En effet, il paraît impossible de décider, par un vote populaire, la suppression de la double majorité car, pour ce faire, il faut l'accord de ceux à qui elle profite. Il faut donc proposer «autre chose».

On s'est toujours efforcé de contenir le développement des villes, non pas en le maîtrisant de l'intérieur, mais en s'y opposant depuis l'extérieur, en valorisant la campagne. Cette caractéristique a marqué l'urbanisation de la Suisse, où l'on construit aujourd'hui comme hier, beaucoup plus pour protéger la campagne que pour améliorer et développer la ville.

●●●
régime bernois n'aurait imaginé leur infliger mais qui traduit fidèlement la manière dont la majorité alémanique des Grisons entend protéger la quatrième langue ?

Il est urgent que les députés romands à Berne prennent conscience de cette situation, qu'ils secouent le Conseil fédéral pour que celui-ci demande des explications au sujet du monopole de l'allemand dans les écoles de Domat et d'autres villages romanches, et qu'ils comprennent que la souveraineté cantonale en matière linguistique est la voie la plus sûre vers la germanisation de la Suisse orientale. C'est bien là, et non pas à Avenches ou au Jura, que la stabilité de la frontière linguistique paraît la plus menacée. ■

L'urbanisme n'existe pas vraiment en Suisse. La plupart des plans directeurs cantonaux ne reconnaissent aucune véritable spécificité à la ville. Dans la législation fédérale sur l'aménagement du territoire, il n'existe aucune distinction quantitative ni qualitative sur le contenu des zones à bâtir. Il y a les zones à bâtir et celles qui ne le sont pas. Les cantons ne soutiennent pas particulièrement les villes dans les problèmes qu'elles rencontrent.

Les Suisses ont relativement honte d'habiter des villes. Dans ce pays, la ville est connotée négativement. Le lieu d'origine des personnes semble plus important et déterminant pour caractériser leurs attaches territoriales que le lieu dans lequel elles vivent. La Suisse n'a pas de véritable «culture de la ville». Cette tradition est marquée par une permanence: la difficulté à faire accepter le fait que, si la ville concentre le pouvoir économique et les richesses, elle doit également assumer toute une série de problèmes spécifiques. Les efforts de la Confédération ne portent presque exclusivement que sur l'aide aux régions périphériques en difficulté, au détriment d'une politique active vis-à-vis des régions urbaines et des villes.

C'est donc dans une modification des structures politiques attribuant un plus grand pouvoir aux villes qu'il faut chercher une issue aux blocages actuels. Dans la mesure où la plus grande partie de la population vit dans les villes et que l'immense majorité y travaille, la relative surreprésentation des campagnes, tant dans les instances cantonales que fédérales, est un anachronisme. Il faut favoriser des relations verticales directes entre Confédération et villes, lesquelles pourraient se voir consacrer par la création d'une Chambre des villes.

Il ne s'agit pas de bouleverser du jour au lendemain des structures politiques intériorisées par près d'un siècle et demi d'histoire. Ainsi, au plan cantonal, avant d'établir des périmètres et des lois de fusion de communes pour créer des villes complètes, on pourrait constituer des communautés urbaines comportant bien évidemment les quartiers de la ville de la période 45-75, et même, ils sont peu nombreux, ceux de la période post-75. Et pourquoi ne pas définir dans ces villes des territoires à «géométrie variable» selon la nature des questions à traiter et sur lesquelles mobiliser un territoire donné pour un objectif donné (par exemple dans le domaine culturel, celui des transports publics, de la santé, des grandes écoles, du logement, des infrastructures importantes comme les aéroports, etc), ceci dans un temps donné.

Le rééquilibrage des pouvoirs entre villes et cantons n'est certainement pas le seul moyen de parvenir à une meilleure démocratie et de favoriser la disparition des vieux démons rustiques. Mais il est indispensable. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Claude Bossy (cb)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
René Longet (rl)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Martin Killias
Daniel Marco
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9